

Cas n°3

Le médicament A est pris en charge en sus des GHS dans l'indication en association avec le médicament B

Le médicament B est pris en charge en sus des GHS pour au moins une de ses indications mais ne comportant pas d'AMM en association avec le médicament A

	ANCIEN CODAGE	NOUVEAU CODAGE
MÉDICAMENT A	Code indication liste en sus du médicament « A »	
MÉDICAMENT B	Règles de codage relatives au hors-référentiel « I999999 »	Code indication liste en sus « I999997 »

Exemple :

Keytruda (médicament A) en association à une chimiothérapie avec ou sans bevacizumab (médicament B), dans le traitement des patientes adultes atteintes d'un cancer du col de l'utérus persistant, récidivant ou métastatique, dont les tumeurs expriment PD-L1 avec un CPS \geq 1.

Cas n°6

Le médicament A est pris en charge dans le tarif des GHS

Le médicament B est pris en charge en sus des GHS pour au moins une de ses indications mais ne comportant pas d'AMM en association avec le médicament A

	ANCIEN CODAGE	NOUVEAU CODAGE
MÉDICAMENT A	Absence de codage	
MÉDICAMENT B	Absence de codage	Code indication liste en sus « I999997 »

Exemple :

Lynparza (médicament A) est indiqué en association au bévacizumab (médicament B) pour le traitement d'entretien des patientes adultes atteintes d'un cancer épithélial avancé (stades FIGO III et IV) de haut grade de l'ovaire, des trompes de Fallope ou péritonéal primitif et qui sont en réponse partielle ou complète à une première ligne de traitement associant une chimiothérapie à base de platine au bévacizumab et dont le cancer est associé à un statut positif de la déficience en recombinaison homologue (HRD), défini par une mutation des gènes BRCA1/2 et/ou une instabilité génomique.

Cas n°7

Le médicament A relevant du dispositif AAP

Le médicament B est pris en charge en sus des GHS pour au moins une de ses indications mais ne comportant pas d'AMM en association avec le médicament A

	ANCIEN CODAGE	NOUVEAU CODAGE
MÉDICAMENT A	Code indication AAP de « A »	
MÉDICAMENT B	Règles de codage relatives au hors-référentiel « I999999 »	Code indication liste en sus « I999997 »

Exemple :

Rybrevent (médicament A) est indiqué en association au carboplatine et au pemetrexed (médicament B) en première ligne de traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l'exon 20, pour les patients non opérables.